

Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 15 juillet 2016

Période de deuil national

Le Président de la République a décrété, en date du 15 juillet 2016, une période de deuil national de trois jours, les samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 juillet 2016, afin de rendre hommage aux victimes de l'attentat commis à Nice, le 14 juillet 2016.

Les drapeaux sur l'ensemble des bâtiments et édifices publics seront mis en berne jusqu'au 18 juillet inclus.

A la suite de l'attentat commis à Nice, le Président de la République a également décidé de proroger l'état d'urgence en vigueur sur le territoire national, pour une durée de trois mois. Un projet de loi sera soumis au Parlement dans les jours qui suivent.

Les forces de sécurité ont été invitées à se rendre totalement disponibles et sont mobilisées dans des opérations de surveillance et de contrôle des lieux publics (établissements recevant du public, gares et aéroport, lieux de culte...) et des rassemblements.

Le préfet du Jura invite par ailleurs les organisateurs de rassemblements de personnes à faire preuve de la plus grande vigilance et à examiner l'opportunité de maintenir ces rassemblements. Il rappelle que les mesures de vigilance contenues dans le plan Vigipirate restent plus que jamais d'application, et il demande aux organisateurs de spectacles de prendre les mesures qui s'imposent notamment la sécurisation des sites et l'inspection visuelle des sacs et bagages. Les conditions de sécurité doivent être pleinement assurées.

Le préfet du Jura a également invité les maires, dans un courrier qui leur a été adressé en début d'après midi, en signe de respect pour les victimes de l'attentat de Nice, et par solidarité nationale, à annuler toutes les manifestations et réjouissances (feux d'artifice, bals populaires, spectacles...) prévues durant la période de deuil national.

Enfin, le préfet du Jura indique que s'il n'est pas envisagé d'interdire les rassemblements en hommage aux victimes de l'attentat, il est toutefois nécessaire de les limiter afin de préserver les moyens des forces de l'ordre pour des situations d'urgence et des missions de sécurité ou de police liées à l'état d'urgence.

Le préfet appelle chacun, dans ce contexte, à faire preuve de vigilance et de sang-froid.

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :
consultez notre site internet
www.jura.gouv.fr, rubrique
« horaires »